

REGLEMENT CONCENTRATION DES GORGES DU DIABLE 30 AVRIL 2016

ORGANISATION

La concentration est organisée par Gignac Canoë Kayak (GCK) association sportive loi 1901 agréée jeunesse et sport, sise à 463 avenue mas faugère 34150 Gignac.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

En cas de météo défavorable pouvant entraîner un risque sérieux pour les participants et la sécurité l'organisation peu unilatéralement décider l'annulation de la manifestation le jour même.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la descente pour des raisons de sécurité. (Encombrement du parcours, niveau d'eau, difficultés d'accès, conditions météo défavorables,...).

Un niveau d'eau supérieur à 30 m3 entraine l'annulation de l'évènement, ou décision de l'organisation.

PARCOURS

Le parcours proposé par l'organisateur de la Concentration des Gorges du Diable est classé en classe 3 à 4. Cette classification peut varier en fonction du niveau d'eau.

La descente a lieu sur le fleuve Hérault.

Le départ se situe 100m en aval du barrage de Belbezet et l'arrivée 200m en aval du pont du diable sur la plage rive gauche.

Il s'agit d'une randonnée permettant de découvrir ce parcours et de passer une journée conviviale.

Créneau horaire : 1er départ à 10h30 – dernier départ 17h00

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via internet sur le site du club à l'adresse suivante www.gignac-canoë-kayak.com, ou sur le bulletin à imprimer et à envoyer à:

Mme vanden abeele 1231 route de Lodève 34700 Fozières

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 08 février jusqu'au 28 avril 2016.

les inscriptions par chèque seront validées par mail après encaissement du chèque.

PARTICIPANT

Les participants à la concentration des gorges du Diable sont informés qu'ils pratiquent le canoë kayak le 30 Avril 2016 **sous leur seule responsabilité.**

Les départs se font en groupe de 4 à 6 personnes.

Chaque groupe assure lui-même sa propre sécurité eaux vives. Les groupes sont autonomes. À l'embarquement chaque groupe doit identifier un leader au starter de l'organisation.

Tous les membres du groupe doivent être équipés de façon appropriée selon les règlements de la FFCK. Les bonnes pratiques des parcours sauvages en eaux-vives devront être respectées. (auto surveillance des membres du groupes entre eux, matériel adapté –bateaux insubmersibles, taille et volume haute rivière, cordes, ...). Les réserves de flottabilité sont obligatoires.

L'organisation se réserve le droit de refuser la descente à un groupe ou à une personne pour des raisons de sécurité (matériel non adapté, règlement sécurité FFCK non respecté, réserves de flottabilité absentes ...)

Chaque participant majeur doit être de niveau **PAGAIE VERTE FFCK** eaux vives. Il doit être en possession d'une assurance sportive de type licence FFCK

Chaque participant mineur doit être **détenteur** de la **PAGAIE VERTE FFCK** eaux vives. Il doit être en possession d'une assurance sportive de type licence FFCK

L'organisateur attire l'attention des participants sur les difficultés liées au niveau d'eau. Un niveau d'eau très bas peut découvrir des zones à risques comme des siphons demandant des aptitudes de pratique de haute rivière.

L'organisateur met en place une structure sécurité qui propose un appui sur au moins trois points critiques de la descente. L'organisateur se charge de l'alerte en ces points ainsi que de la coordination des secours.

Les mineurs de moins de 15 ans ne pourront participer à la conentration.

Un participant majeur pourra accompagner sous sa responsabilité 2 mineurs.

Tout participant engage sa responsabilité et ne pourra se retourner contre l'organisateur qui se dégagera de toute responsabilité en cas d'accident,et ne pourra être poursuivie en dommages et intérêts.

DROIT A L'IMAGE

S'agissant d'une manifestation publique les participants sont avertis que dans le cadre de la manifestation ils peuvent être filmés, photographiés ou enregistrés.

Ils acceptent cette situation et autorisent le club GCK organisateur de la manifestation à diffuser, leurs images ou leurs voix sur tout support.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'organisation GCK se réserve le droit de modifier ce règlement de procéder à des arrangements si nécessaire ou l'annuler.

Gignac le 01/02/2016

Le GCK